



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 121827

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que les plans de prévention des risques technologiques délimitent un périmètre de risque. En cas de catastrophe, la responsabilité du maire peut être engagée si un permis de construire a été accordé dans ce périmètre. Or il arrive que des habitations existantes soient dans le périmètre, et elle souhaiterait savoir si la nouvelle réglementation fait peser aussi une menace sur le maire pour l'octroi de tout permis modificatif de logements existants, ce qui reviendrait à empêcher l'amélioration de l'habitat correspondant.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121827

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3513